



(*) NOTA IMPORTANT

**Je vous précise que si le volume d'eau prélevée doit être supérieur à 1 000 m³/an, cet ouvrage est soumis à déclaration ou autorisation au titre du Code de l'Environnement.
Dans ce cas, il convient de prendre l'attache de la Mission Interservices de l'Eau (MISE) dont le secrétariat est assuré par la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) concernée.**

DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2009 TOUT FORAGE DOIT ETRE DECLARE EN MAIRIE

DECLARATION DE SONDAGE, OUVRAGE SOUTERRAIN OU TRAVAIL DE FOUILLE

Art. 131 du Code Minier

Réservé à l'Administration

MAITRE NOM, Prénom (ou raison sociale).....
D'OUVRAGE (1) Adresse.....
CP..... Ville..... Tél.....

ENTREPRENEUR NOM, Prénom (ou raison sociale).....
Adresse.....
CP..... Ville..... Tél.....

TRAVAUX Nature : puits - forage (2) Nombre : Profondeur prévue :m.
Objet : (2) - eau : destination (3) Débit du prélèvement envisagé :m³/h)
- autre : à préciser (4) oum³/j ((*)
ou.....m³/an)

Commune : Département :

Rue (ou lieu-dit) :

Parcelle :Section :

Date début des travaux :

Le POS limite-t-il la réalisation
de forages sur cette parcelle ? :

Durée probable : OUI / NON (2)

Date de la Déclaration :

Le Déclarant est : Le Maître d'ouvrage / L'entrepreneur (2)

(1) *Personne pour le compte de laquelle le travail est exécuté*

(2) *Biffer la mention inutile*

(3) *AEP - Irrigation - Industrie - Recherche - Individuel*

(4) *Fondations - Recherche minière - géothermie - reconnaissance du sol*

Signature / tampon

**NB : La déclaration doit être renseignée en totalité avant envoi et adressée à la DREAL Languedoc-Roussillon
avant le début des travaux** (départements : AUDE – GARD – HERAULT – LOZERE et PYRENEES-ORIENTALES).

Par courrier : DREAL Languedoc-Roussillon

SRNT – Unité Sous-Sol

6, av. de Clavières - CS 30318

30318 - ALES Cédex

A l'attention de Martine GARNIER

par fax : 04 66 78 50 02

par mél : martine.garnier@developpement-durable.gouv.fr

Tél : 04 66 78 50 90